



**Séance du Conseil d'arrondissement**

**Mercredi 6 décembre 2023**

**Contact**

Karine HENRY

[Karine.henry@mairie-lyon.fr](mailto:Karine.henry@mairie-lyon.fr)

04.26.99.63.47

Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – [www.mairie1.lyon.fr](http://www.mairie1.lyon.fr)

*Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.*

**Ouverture du Conseil d'arrondissement**

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Mesdames, Messieurs,

Chers habitantes et habitants,

Chers collègues,

Nous allons aujourd'hui, en ouverture de ce Conseil, honorer la mémoire de Gérard COLLOMB, ancien maire de Lyon qui nous a quittés récemment.

Il a été pendant 20 ans l'un des architectes de cette cité, qu'il a transformée avec un regard passionné tant par l'histoire que par l'innovation. Alors, certains retiennent le rayonnement international, la skyline de la Part-Dieu. Mais d'autres transformations marquent peut être davantage le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais, comme le réaménagement en promenade de la rive gauche du Rhône, œuvre que nous allons aussi poursuivre avec le réaménagement de la rive droite du Rhône, ou la création du vélo en libre-service avec les Vélov ; mais aussi on peut noter l'importance des événements culturels qui ont donné fraîcheur et dynamisme à la capitale des Gaules. Gérard COLLOMB a marqué le destin de cette ville, il y a travaillé avec passion, avec un véritable dévouement pour ses habitantes et ses habitants à la rencontre desquels il aimait aller.

En signe de deuil mais aussi en signe de reconnaissance et de remerciement, nous avons mis, la semaine passée, les drapeaux en berne et ouvert un registre de condoléances en mairie. Les mots qui y sont inscrits sont pour certains d'une éloquence maîtrisée, pour d'autres émouvants dans leur maladresse, tous témoignent d'un attachement à une figure qui a marqué la ville.

Alors je vous propose de nous joindre à cet hommage en observant une minute de silence pour honorer sa mémoire.

Je vous remercie.

Je poursuis l'introduction de ce conseil par l'évocation de quelques événements marquants pour notre territoire : la fête des Lumières, bien sûr, qui s'ouvre demain pour quatre soirées d'émerveillement, avec les expérimentations étudiantes qui sont déjà installées sur la place Sathonay, l'animation de la Fresque des Lyonnais, des parcours destinés aux enfants, et des parcours conçus pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Avec cette édition, le plus grand événement de la ville se met ainsi dans la lignée du « plan handicap » que nous allons voter aujourd'hui, afin que chacun, chacune, puisse participer à la fête. Et n'oublions pas aussi la symbolique originelle de cette fête des lumières, qui est une forme de prière au lumignon pour que les plus faibles soient préservés des malheurs qui s'abattent sur le monde. Peu avant le solstice d'hiver, alors que les jours s'amenuisent, placer un lumignon à sa fenêtre doit aussi signifier l'espoir du retour à la santé, à la sécurité, à la paix.

Nous donnons un sens actuel aux traditions dont nous héritons. C'est aussi ce que nous avons célébré avec les 25 ans du site Unesco. Il y a un quart de siècle, à l'initiative de passionnés du patrimoine au premier rang desquels Annie et Régis NEYRET, qui ont voué leur vie aux quartiers historiques de Lyon, l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a décidé de classer au patrimoine mondial la Ville de Lyon, dont la valeur universelle exceptionnelle est caractérisée par l'urbanisation continue depuis deux mille ans, dotant la cité d'un paysage urbain multiple et vivant. Loin de célébrer une image figée, ce que célèbre cette inscription à l'Unesco c'est le caractère évolutif et habité de la Ville de Lyon. Maintenir son habitabilité face aux défis climatiques est l'enjeu majeur qui nous préoccupe. Nous y travaillons à plusieurs échelles, tant dans le schéma de cohérence et d'orientation territoriale piloté au niveau de la Métropole de Lyon, que dans les orientations de patrimoine et d'urbanisme au niveau de la ville et, au niveau arrondissement, dans le travail fin réalisé sur la rénovation du bâti, la végétalisation de la ville et l'adaptation des usages aux nouveaux risques, en particulier de canicule.

Troisième événement que je souhaite citer en introduction de ce conseil : l'accueil de la goélette Tara, bateau à voile qui parcourt les océans et fait escale à Lyon – arrivée aujourd'hui même – pour diffuser les connaissances scientifiques et sensibiliser le grand public sur les liens entre humains, terre, fleuves et océan. Découvrir la biodiversité, prendre la mesure de la pollution aux plastiques, contempler ce qui nous relie aux eaux, c'est quelque chose qui fait un sens particulier pour les habitantes et les habitants du 1er arrondissement situé entre le Rhône et la Saône, sans oublier l'eau des Balmes.

Avant d'ouvrir ce conseil je vais, comme à l'accoutumée, répondre à quelques questions envoyées par les habitants et les habitants.

Nathalie nous demande ce qu'il advient du Passage Thiaffait. Comme annoncé dans un précédent conseil, suite à la cessation d'activité de l'association « Village des Créateurs », en raison de difficultés financières, un appel à projet a été lancé par la Métropole de Lyon, en concertation avec la ville et l'arrondissement, pour une animation du site destinée à la production textile et au renforcement de la filière, valorisant les ateliers-boutiques de ce lieu emblématique du bas des Pentès, et accompagnant les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses dans la création de leur activité. C'est « Textile Lab », qui a remporté cet appel, ce qui sera soumis en délibération au Conseil de la métropole lundi prochain. Il s'agit d'une structure dynamique, insérée dans l'écosystème de l'économie circulaire et de la mode éthique et déjà présente dans le bas des pentes. Dans l'intervalle, les ateliers-boutiques existants ont poursuivi leurs activités et animent actuellement des marchés de Noël durant les week-ends.

Seconde question envoyée par Nicolas qui nous interroge sur la fréquence des grèves à l'école Doisneau et s'étonne de ne pas connaître les revendications des agents grévistes.

Depuis le début de l'année, il y a en effet eu plusieurs mobilisations nationales ou locales qui ont entraîné des grèves dans les écoles et singulièrement dans cette école élémentaire Doisneau : les parents ont dû s'organiser dans l'urgence pour faire garder leurs enfants, parfois faire la cantine à la maison pour les camarades de classe de leurs enfants. La majorité des journées de grèves correspondent à des appels à la grève nationale, notamment sur les retraites ou le pouvoir d'achat. Pour assurer le fonctionnement des accueils périscolaires en permanence, la ville a commencé à structurer la filière animation :

- En 2021, la ville a créé 76 postes de directeurs d'accueils de loisirs ;
- A la rentrée scolaire 2023, ce sont 25 postes d'animateurs adjoints aux directeurs d'accueil de loisirs qui ont été créés pour renforcer cet encadrement ;
- Sur les 3 prochaines années, des postes d'animateurs permanents seront déployés dans tous les accueils périscolaires municipaux, aussi pour réduire la dimension précaire de ces emplois ;
- Nous mettons également davantage d'animateurs spécialisés pour accueillir les enfants en situation de handicap, sur les temps périscolaires, notamment sur la pause méridienne, et nous allons revenir sur le sujet également plus loin dans ce conseil ;

- Nous travaillons cette politique de structuration avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

En parallèle, un travail est mené sur la pérennité des contrats et la reconnaissance du métier d'animateur. Il s'agit d'un travail de longue durée destiné à améliorer les conditions des agents, et une telle entreprise est menée également à destination des agents des cantines, à la fois pour une revalorisation salariale, qui est déjà engagée, et pour une meilleure valorisation du métier, en lien avec les nouvelles pratiques en matière de restauration scolaire.

Troisième question, qui nous a été adressée par plusieurs commerçantes et commerçants, nous interpellant sur une vague de cambriolages courant novembre et nous interrogeant sur les actions menées en matière de sécurité.

Nous avons pris très au sérieux les nombreux cambriolages de commerçants depuis le mois de septembre et jusque courant novembre. Dès que nous le pouvions avec Messieurs MORIN et PINOTEAU, nous sommes passés adresser notre soutien aux responsables des commerces et nous avons mis en place, en coopération avec la police nationale, un process d'accueil rapide notamment favorisant le dépôt de plainte en commissariat. C'était l'une des demandes des associations de commerçants avec qui nous avons travaillé efficacement. Nous avons identifié une difficulté récurrente dans la faible protection des vitrines en secteur patrimonial protégé, où la pose de rideau de fer est soit fortement contrainte, soit prohibée. Nous organisons prochainement une rencontre entre les associations de commerçants et l'Architecte des Bâtiments de France, pour trouver des solutions améliorant la sécurité tout en préservant l'esthétique du secteur classé UNESCO. Selon les statistiques de la Préfecture, on note une baisse globale des cambriolages (-24% dans le Rhône par rapport à 2022), mais il y a bien eu une vague de cambriolages particulièrement préoccupante sur le secteur de la Presqu'île en particulier, et la présence sur le terrain de la police nationale est nécessaire pour apporter sécurité et tranquillité, tant pour les commerces que pour les personnes, notamment en sortie d'établissement de nuit.

Désignation du secrétaire de séance

**Madame Yasmine BOUAGGA**

J'en ai fini avec cette introduction, et je vous propose la nomination d'un secrétaire de séance pour pouvoir commencer l'examen des délibérations à ce Conseil. Comme à l'accoutumée, je propose Noé FROISSART. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Donc je vous propose de désigner Noé FROISSART comme secrétaire de séance et je vous donne la parole pour procéder à l'appel.

Appel nominal

**Monsieur Noé FROISSART**

Merci Madame la Maire. Effectivement, je me suis porté volontaire en levant la main, comme je le fais discrètement à chaque fois. Pour l'appel :

**PRÉSENT. ES :**

Yasmine BOUAGGA

Mathilde CORTINOVIS s'est excusée et a m'a donné pouvoir

Jean-Christian MORIN s'est également excusé et a donné pouvoir à Yves BEN ITAH

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT s'est également excusée et a donné pouvoir à David SOUVESTRE

Sylvain GODINOT s'est également excusé et a donné pouvoir à Benoît SCIBERRAS

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET

Noé FROISSART

Benoît SCIBERRAS

Lucie PERRIN s'est excusée et a donné pouvoir à Yasmine BOUAGGA

**Madame Yasmine BOUAGGA**

C'est exact. Merci beaucoup.

Je constate donc que le quorum est atteint et que nous pouvons ouvrir cet ordre du jour et nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2023.

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 8 novembre 2023**

Y a-t-il des demandes de complément ou d'interventions ? Non, et bien je vous propose de procéder à cette approbation à main levée.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup. Ce PV est approuvé à l'unanimité.

Nous allons commencer avec la délibération de l'arrondissement qui est la question qui sera posée au Conseil municipal et je vous donne la parole Madame HADDAD-GROSJEAN pour nous la présenter.

**Examen des délibérations**

**Arrondissement**

**1 2023-19544-MA1-163 – Malika HADDAD-GROSJEAN – Question orale du Conseil du 1er arrondissement au Maire de Lyon (Flesselles)**

Merci Madame la Maire.

Le 19 octobre 2022, nous avons examiné ici une ligne budgétaire qui a été affectée à des travaux de désamiantage et de déplombage du bâtiment Flesselles. Nous avons accueilli ce financement avec beaucoup de réjouissance et beaucoup d'enthousiasme, nous l'avons salué ici tous ensemble tant cet intérêt correspond à un acte, qui est une affirmation de la volonté de notre majorité avec l'engagement que nous avons pris de permettre aux lyonnaises et au lyonnais, en particulier aux habitantes et aux habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement, de se réapproprier leur patrimoine. Voilà, donc notre majorité à la volonté d'abriter dans ce

bâtiment un projet à vocation sociale et les choses avançant, les travaux sont en cours et le souhaitant, la Mairie du 1<sup>er</sup>, l'ensemble de ses élus, souhaite des précisions et des réponses par rapport au projet à venir, à naître dans ce bâtiment historique.

Monsieur Le Maire,

Madame l'Adjointe au Maire déléguée aux solidarités,

En plein cœur des Pentes, le bâtiment Flesselles, pour rappel, a été construit en 1934 par les architectes de la ville Monsieur ROBERT et Monsieur MARIN pour offrir un service social d'accès à l'hygiène aux populations ouvrières du quartier. Il est inoccupé depuis 2016 suite à la fermeture des bains-douches décidée par l'ancienne municipalité, malgré l'opposition de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, d'associations d'aide aux personnes en difficulté et de collectifs d'habitants.

La Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement souhaite redonner une utilité sociale aux espaces actuellement vacants et a engagé un projet piloté par vous, Madame l'adjointe, Sandrine RUNEL. Afin de pouvoir rouvrir ce lieu, des travaux de dépollution du bâtiment ont été engagés et sont actuellement en cours. Dans un contexte marqué par les inégalités, la fragilisation de certaines populations, notamment jeunes, isolés, en migration ; sur un territoire riche d'initiatives, dans le domaine de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire, de la solidarité associative ; quels projets pourront prendre place dans ce bâtiment Flesselles et quels éléments de calendrier pouvez-vous nous transmettre ?

Merci.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes d'amendement ou de modification à la formulation de cette question ?

Je vous propose donc de voter pour qu'elle soit transmise au Conseil municipal qui se tiendra le 20 décembre prochain.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?



Qui vote pour ?

Merci beaucoup ; cette questions sera transmise par moi-même lors du prochain Conseil municipal et nous espérons que cela pourra aussi amener l'intérêt et l'attention sur la poursuite de ce projet pour lequel nous espérons avoir une implication des acteurs de la solidarité.

**Madame Malika HADDAD-GROSJEAN**

Madame la Maire, si vous me permettez, je crois qu'il n'y a pas que nous qui nous interrogeons, c'est une interrogation énorme, importante, de tous les habitants, notamment les historiques, ceux qui se sont battus pour que ces bains douches ne ferment pas – mais bon malheureusement ils ont fermé – et ceux qui s'intéressent au patrimoine de l'arrondissement et qui, en nous confiant ce mandat, attendent de nous qu'on leur permette de reprendre le pouvoir d'agir sur leur patrimoine et leurs biens, et je pense que ce projet honorera notre engagement et notre détermination à répondre aux attentes des habitants du 1<sup>er</sup>.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup. Et bien puisque nous parlions de pouvoir d'agir, c'est une belle transition pour examiner les délibérations. La première délibération sur laquelle notre avis est sollicité porte sur le plan handicap de la Ville de Lyon et je vais donner la parole à Benoît SCIBERRAS pour nos le présenter.

**Ville**

**Handicap**

**2 2023-17169-CMMA1-159 – Benoît SCIBERRAS – Plan Handicap de la Ville de Lyon 2023-2026**

Merci Madame La Maire.

En effet, je vais m'atteler à vous présenter le plan Handicap 2023-2026 de la Ville de Lyon mais avant, je tiens à saluer la Compagnie du Savon Noir qui joue en ce moment même sa pièce « Quand je parle de sexualité, je me mouille » à la salle Paul Garcin dans le cadre de la quinzaine des Handicaps dont la ville de Lyon organise la première édition, avec pas moins de 70 évènements, depuis le 30/11/2023 et jusqu'au 15/12/2023. Nous ne pouvons être avec eux mais nous nous réjouissons de voir ce sujet traité par le biais d'une conférence théâtralisée.

Pour revenir au sujet, je suis très honoré de présenter cette délibération qui est le fruit de plusieurs mois de travail entre les élus, les associations, les personnes en situation de handicap elles-mêmes et les services de la ville. Ce travail a été piloté par Laurent BOSETTI, adjoint au Maire de Lyon délégué, notamment, au handicap.

Le Plan Handicap 2023-2026 a donc pour objet de transformer nos ambitions en actions concrètes pour la période 2023-2026. Il dresse une liste d'une centaine d'actions déjà réalisées sous ce mandat ou à réaliser d'ici 2026 et s'articule autour de 5 axes :

1<sup>er</sup> axe : Résorber la dette d'accessibilité de la Ville de Lyon : au début du mandat, seul 11% des bâtiments municipaux étaient accessibles. Nous en avons fait une priorité et avons alloué près de 16 millions d'euros de la PPI à ce sujet. Nous avons pour objectif qu'à la fin du mandat, 50% des bâtiments municipaux soient accessibles.

2<sup>ème</sup> axe : Promouvoir une ville pour tous les enfants : pour illustrer ce point, je rappelle le projet porté par la précédente promotion du CAE qui a imaginé une balançoire inclusive dans le square Frédéric Dard, dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Souvenez-vous, nous avons inauguré cette nouvelle aire de jeux avant l'été.

3<sup>ème</sup> axe : Agir pour davantage d'autonomie au quotidien : cela passe évidemment par l'accessibilité des bâtiments, je l'ai dit précédemment, mais pas que ! A la ville de Lyon, nous travaillons donc à ce que le maximum de choses soit accessible. Depuis 2022, par exemple, la fête des Lumières est donc accessible avec un « handi-accueil à Bellecour » et des œuvres adaptées. Je sais également que nous travaillons sur cet item dans le cadre du projet « Presqu'île à Vivre » où les espaces publics de demain sont aussi pensés pour des personnes à mobilité réduite.

4<sup>ème</sup> axe : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées avec, notamment, la désignation d'un ou d'une vice-président(e) de la commission communale d'accessibilité elle-même en situation de handicap.

5<sup>ème</sup> axe : Travailler à une collectivité exemplaire dans son fonctionnement : Madame La Maire vous aviez d'ailleurs accueilli des stagiaires en situation de reconversion professionnelle liée à leur handicap l'an dernier.

Je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble de ce Plan sur le site internet de la ville et je vous invite, Chers collègues, à émettre un avis favorable.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Non ? Et bien je profite pour vous remercier Monsieur SCIBERRAS pour votre implication dans les groupes de travail qui ont permis la réalisation de ce plan handicap et je me permets de rappeler aussi le travail que vous avez fait avec le Conseil Territorial qui nous avait interpellé aussi sur les événements que nous souhaitons porter sur la thématique du handicap et qui a abouti notamment à avoir des actions, des animations de sensibilisation lors de l'évènement « Chouette Alors ! » et lors du dernier forum des associations. S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'interventions, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre avis favorable unanime et je vous redonne la parole Monsieur SCIBERRAS pour la délibération suivante.

**3 2023-17127-CMMA1-162 – Benoît SCIBERRAS – Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2024/2026**

Merci Madame La Maire. Nous aurions pu traiter de ce point dans la délibération précédente sur le Plan Handicap sur nos actions pour donner davantage d'autonomie aux personnes en situation de handicap puisque je vous propose, chers élus, d'émettre un avis sur le schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2024/2026.

Pour débiter, je tiens à vous préciser que la loi nous oblige à rendre accessible aux personnes handicapées tout service de communication au public en ligne à travers l'article 47 alinéa 1 de la loi n°2005-102. Parmi les obligations figure également l'élaboration d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité. A la Ville de Lyon, nous déclinons ce plan au travers de 3 axes :

1. Une volonté politique clairement affirmée à travers plusieurs documents cadre dont le Plan Handicap, nous en avons déjà parlé, le Pacte Usagers qui affirme l'accessibilité du service public à toutes et tous mais aussi le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables qui prévoit un achat public plus inclusif en intégrant des critères d'accessibilité numérique dans les procédures de marché des services numériques de la ville ;
2. Une organisation administrative renforcée, avec la nomination d'un référent accessibilité, la création d'une mission inclusion numérique et le développement d'un travail collaboratif inter directions sur le sujet. L'inclusion est aujourd'hui un objectif de tous les agents de la ville ;
3. Augmentation des moyens financiers pour mener des audits d'évaluation sur ces sujets.

En parallèle de tout ce travail mené, les élus que nous sommes ont fait le choix de toujours garantir à tous les usagers une alternative au numérique. C'est d'ailleurs le cas à la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. J'en profite pour remercier les agents d'accueil de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement qui font un gros travail d'accompagnement des personnes en situation de handicap mais pas que, aux démarches dématérialisées. Plusieurs ordinateurs sont à la disposition du public pour les démarches administratives. C'est aussi cela notre vision d'une Mairie d'arrondissement.

Je vous invite donc, Chers collègues, à émettre un avis favorable.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Oui, Madame BERRACHED.

**Madame Fatima BERRACHED**

Je vous remercie. L'accessibilité numérique étant un peu mon cheval de bataille, comme le numérique responsable, je souhaite juste apporter un complément à l'intervention de mon collègue puisqu'un décret, paru le 6 septembre dernier, fait bouger les lignes : en effet, depuis le 6 septembre, l'ARCOM – l'ancien CSA – a été désigné comme régulatrice ou régulateur concernant la conformité des sites internet des collectivités en fonction du fameux RG2A,

référentiel général d'amélioration d'accessibilité. Et donc, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les amendes vont commencer à tomber pour toutes les collectivités qui ne respecteraient pas les mesures demandées avec des mises en demeure de 6 mois. En lien toujours avec ce décret, les éditeurs des solutions utilisées par les collectivités auront enfin l'obligation à partir du 28 juin 2025 de proposer des applications métiers conformes permettant ainsi aux agentes et agents en situation de handicap de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. L'adoption de ce schéma tombe à pic pour notre Ville de Lyon puisque notre majorité à rattraper un sacré retard. Je donnerai bien sûr un avis favorable. Je vous en remercie.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup. Et j'en profite pour vous remercier aussi pour votre implication sur cette thématique du numérique sur laquelle nous avons effectivement beaucoup de retard. Je vous propose donc de passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre avis unanime pour ce schéma pluriannuel de l'accessibilité numérique et je vous donne à nouveau la parole Monsieur SCIBERRAS sur le troisième rapport de la Commission Communale d'Accessibilité.

**4 2023-17170-CMMA1-160 – Benoît SCIBERRAS – Rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon 2021-2023**

Merci Madame La Maire.

Nous n'émettons pas d'avis sur cette délibération mais prendrons simplement acte de ce rapport qui concerne le rapport annuel d'activité de la CCA (Commission Communale pour l'Accessibilité) de la Ville de Lyon.

Comme la précédente délibération, cette commission est réglementaire et a été mise en place à Lyon en 2007. Chaque année, cette commission fait des propositions aux élus pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le présent rapport fait donc le bilan des actions menées par la CCA auprès des élus et concerne les années 2021/2022/2023 et 2024.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du rapport mais vous précisez que la CCA accompagne et suit le projet « Presqu'île à Vivre », a participé à l'organisation de la quinzaine des Handicaps et se réunit régulièrement pour suivre le projet LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation) qui concerne le stationnement.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien, je vous propose donc de prendre acte de ce rapport. Je voulais juste ajouter un point effectivement sur les espaces publics et pour remercier les associations qui ont participé aux concertations et aux groupes de travail pour réfléchir à comment est-ce qu'on réaménage les espaces publics en prenant en compte les différents types de handicap, qu'ils soient moteur, visuel, etc. et Jean-Christian MORIN s'est aussi impliqué dans ces groupes de travail au côté des associations et souligner aussi cette implication des associations dans la Commission Communale d'Accessibilité qui vise dans sa nouvelle organisation à permettre justement d'avoir la voix des premiers, premières concernés dans cette perspective comme je l'indiquais de renforcer leur pouvoir d'agir et lutter contre le validisme. Donc, s'il n'y a pas d'autres observations ou commentaires, je vous propose de prendre acte de la présentation de ce rapport. Merci. Et nous allons passer à l'examen des délibérations portant sur l'éducation et pour cela je donne la parole à Madame BERRACHED.

#### **Education**

5 2023-17185-CMMA1-145 – Fatima BERRACHED – Approbation et autorisation de signature de la convention relative au PEDT portant mention de l'organisation périscolaire et du plan mercredi 2023-2026 entre la Ville de Lyon, l'Inspection Académique, la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Madame la Maire, Chers collègues,

Le présent rapport 2023-17185 concerne le renouvellement de la convention relative au projet éducatif de territoire et au plan mercredi, signée par la Préfecture, l'Éducation Nationale, la CAF et la Ville de Lyon, et qui fixe l'organisation des temps de l'enfant sur la semaine et les modalités d'organisation des activités périscolaires pour les élèves de maternelle et d'élémentaire des écoles publiques de Lyon.

Dans un 1<sup>er</sup> temps et pour rappel, je reviens un instant sur les 3 axes du projet éducatif :

- « Une éducation à la transition écologique » pour promouvoir une alimentation saine et responsable, resserrer le lien avec la nature et le vivant, encourager les pratiques écoresponsables en matière de mobilités, réemploi et numérique ;
- « Une éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice » pour faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives des leviers d'émancipation, faire vivre les valeurs républicaines et lutter contre toutes les discriminations, accompagner les enfants pour exercer leur citoyenneté en développant leur pouvoir d'agir ;
- « Une éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive » pour favoriser le bien-être des enfants en veillant à la prise en compte de leurs besoins, agir contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales et faire vivre l'alliance éducative.

Il est toujours bien de les rappeler !

Le projet éducatif fera l'objet d'une démarche de bilan intermédiaire à échéance de 2024, ainsi que d'un bilan final en 2026.

Alors, initialement signée pour la période 2018-2021, puis prorogée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023, cette convention doit aujourd'hui être renouvelée. Dans cette perspective, il vous est proposé d'approuver le renouvellement de cette convention, pour une durée de 3 ans, afin d'être en cohérence avec le projet éducatif lyonnais établi pour la période 2021-2026.

Et par cette démarche aussi, il est confirmé la répartition du temps scolaire hebdomadaire des enfants sur 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Ainsi, je vous invite à donner un avis favorable. Je vous en remercie.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien, je vous propose de donner un avis favorable pour la signature de cette convention.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis unanime et je vous redonne la parole pour le projet éducatif.

**6 2023-17177-CMMA1-146 – Fatima BERRACHED –** Projet Educatif de Lyon – Attributions des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes année 2024

Le présent rapport concerne les attributions de subventions aux coopératives scolaires pour les départs en classe découverte pour l'année 2024. C'est un projet de délibération complémentaire aux précédentes délibérations approuvées depuis septembre.

Dans le cadre de sa programmation 2023-2024 sur le temps scolaire, la Ville de Lyon apporte son soutien aux projets des équipes pédagogiques parmi lesquels les départs en classe découverte.

Encourager les départs en classe découverte s'inscrit en effet pleinement dans l'ambition d'une éducation émancipatrice dans la mesure où ces séjours permettent :

- de vivre la classe différemment et d'encourager le développement de l'autonomie et l'apprentissage du vivre ensemble ;
- de contribuer à l'ouverture et à l'épanouissement de l'enfant par la découverte, dans le cadre d'un temps fort, d'un milieu autre que celui où il vit ;
- d'encourager une approche plus transversale des apprentissages centrée notamment sur l'expérimentation et la manipulation.

Le dispositif de soutien financier, proposé par la Ville de Lyon à travers sa programmation, offre la possibilité de départs en classes découvertes de 3 à 5 jours en séjours dits « libres » selon les projets élaborés par les enseignants.

L'attribution des subventions aux écoles est fonction de la classification des écoles selon les revenus en Q1 ou Q2 présents dans les écoles.

Les accompagnateurs sont également rémunérés pour leur présence : les forfaits par séjour selon le nombre de jours sont les suivants, pour information :

- séjour de 3 jours : 40 €
- séjour de 4 jours : 60 €
- séjour de 5 jours : 80 €



Pour la période de janvier à décembre 2024, ce sont donc 47 projets de classes découvertes au bénéfice de 69 classes.

Ainsi pour l'année scolaire 2023 / 2024, pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, sont concernées les écoles Servet et Aveyron pour les projets suivants :

- L'école Aveyron pour un projet patrimoine naturel et culturel du Forez avec un séjour de 5 jours ;
- Toujours pour l'école Aveyron, Paris Génération 2024, en lien avec les Jeux Olympiques, pour un séjour de 5 jours ;
- Le Groupe Scolaire Michel Servet, une classe découverte autour de l'histoire et des montagnes pour un séjour de 5 jours.

Pour permettre aux enfants de partir en classe découverte, je vous invite à donner un avis favorable. Je vous remercie.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien, je vous propose de donner un avis favorable pour ces classes découvertes.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup. La délibération suivante porte sur une autre thématique : on passe aux questions d'espaces verts / végétalisation et je vais donner la parole à Noé FROISSART pour nous présenter la première.

### **Végétalisation**

**7 2023-16154-CMMA1-151 – Noé FROISSART – Jardins partagés – Approbation et autorisation de signature de conventions d'occupation temporaire et contrats de sous mise à disposition et à titre gratuit avec des associations animatrices de jardins partagés.**

Tout à fait, merci Madame la Maire.

Il s'agit d'une délibération sur les jardins partagés que je vais présenter en fait au nom de Mathilde CORTINOVIS, adjointe en charge de la nature en ville et des espaces verts.

Il s'agit tout simplement du renouvellement d'une autorisation d'occupation pour les jardins partagés Pente Verte vers l'espace du Clos Saint Benoît.

Les jardins partagés sont un instrument qui existe depuis longtemps, dans de nombreuses villes, et qu'évidemment on soutient fortement parce qu'ils sont essentiels pour permettre aux habitantes et habitants en ville de jardiner, de produire des légumes et ainsi de suite. C'est favorable à la biodiversité, au lien social, et on encourage tout le monde à s'y inscrire.

On a beaucoup d'associations qui s'occupent de jardins partagés dans le 1<sup>er</sup> arrondissement ; donc à toute personne que ça intéresserait, n'hésitez pas à contacter la mairie pour savoir quelle est l'association de jardins partagés la plus proche de vous à laquelle vous pourriez vous inscrire.

Si j'en reviens à la délibération, c'est donc le renouvellement tout simplement de cette convention à titre gratuit ; les lieux sont loués par la mairie et sont mis à disposition gratuitement pour l'association des jardins partagés sous forme de subvention qui est donc inscrite également au budget de la ville.

Je vous invite donc à donner un avis favorable à ce renouvellement de l'occupation pour 3 ans.  
Merci.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup. J'en profite aussi pour signaler que ces jardins partagés, pour beaucoup, travaillent avec les écoles et ont des projets pédagogiques très intéressants sur le lien à la nature et la découverte aussi de comment est-ce qu'on produit son alimentation. Je vous redonne la parole Monsieur FROISSART pour la délibération sur le parc Sutter.

**8 2023-16040-CMMA1-150 – Noé FROISSART – Parc Sutter - "Mise en sécurité des galeries souterraines" - Opération n°01040001 - Réévaluation de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-4, programme 20012**

Comme un certain nombre d'habitants et d'habitantes le savent, l'arrondissement est en pente et donc, en tant que tel, nous avons des problèmes de pentes et de stabilité du sol : c'est tout le problème que l'on a au parc Sutter, c'est le problème que l'on a dans tout l'arrondissement et c'est pour cela que ce n'est pas si facile de végétaliser l'arrondissement.

Dans le parc Sutter, nous avons un réseau de galeries souterraines sous le parc découvertes en 2017, qui avaient été partiellement sécurisées à l'époque et les travaux sont en cours aujourd'hui pour sécuriser l'ensemble du parc en vue de sa rénovation future. Galeries sous le parc, donc risque d'effondrement, les galeries sont donc en cours de stabilisation. Madame la Maire a justement eu l'occasion d'aller visiter les galeries pour s'assurer que les stabilisations se faisaient bien. Ce sont des travaux compliqués, les galeries remontent à plusieurs millénaires, on trouve également des vestiges archéologiques dans ces galeries et donc les équipes de la ville – puisque c'est la ville qui s'en occupe – sont en train de faire des fouilles et conforter, sécuriser le site progressivement. Nous avons déjà voté pour une enveloppe de 600 000 euros pour faciliter la reconnaissance et le confortement de ces galeries. Les galeries nous les découvrons au fur et à mesure que l'on creuse, il faut donc maintenant « rallonger » si je puis dire l'enveloppe de 250 000 euros supplémentaires qui sont puisés sur l'enveloppe déjà votée à la PPI de sécurisation des galeries souterraines parce qu'il n'y a pas qu'au parc Sutter qu'on en a. Donc, la délibération vise à allonger l'enveloppe de 250 000 euros pour poursuivre la reconnaissance des galeries, finir de sécuriser l'ensemble du site et ainsi pouvoir, à terme et le plus vite possible on l'espère, rouvrir l'ensemble du parc Sutter qui sera donc à ce stade entièrement sécurisé et pourra être rénové.

J'en profite pour rebondir sur l'eau des Balmes que vous signaliez tout à l'heure Madame la Maire : dans les galeries qui sont sous la colline, on a également beaucoup d'eau qui passe, eau dont on ne sait pas très bien d'où elle vient mais qui vient de la nappe phréatique et retourne dans la nappe phréatique après un certain nombre d'infiltrations et ainsi de suite, et

c'est cela qui cause de vrais problèmes de stabilité du sol à vrai dire. On va chercher à étudier sur ce projet, et en tous les cas c'est ce que l'on discute aujourd'hui, à réutiliser l'eau qui coule dans les galeries souterraines dans le parc Sutter pour arroser ce même parc Sutter, ce qui nous permettrait de protéger nos espaces verts des sécheresses de plus en plus fréquentes et de plus en plus intenses que nous avons ces étés. Cela pourra être un bon exemple, on avait eu cette discussion sur le clos Saint Benoît, si on arrivait à répliquer cette technique là sur l'ensemble de nos espaces verts et l'ensemble de nos galeries, cela serait formidable et donc on regarde cela.

C'est pourquoi je vous propose bien sûr de donner un avis favorable pour finir de sécuriser le parc Sutter. Merci.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup. Comme vous m'avez tendu la perche, je vais juste faire quelques petits compléments sur cette visite de chantier que nous avons effectuée, y compris avec le Directeur des Services, pour prendre connaissance en fait de ce chantier important qui bloque actuellement le parc Sutter et qui vise à éviter que ces galeries ne s'effondrent parce qu'elles sont très anciennes et détériorées et si elles s'effondraient, elles poseraient un problème de sécurité pour le public. C'est donc tout l'enjeu de cette mise en sécurité qui est complexe parce qu'elle se fait avec des moyens rudimentaires de fait c'est quand même assez largement avec des moyens manuels et non pas motorisés que l'on peut accéder dans ces galeries, et comme vous l'indiquez de l'eau circule dans ces galeries ; il y a une certaine fascination pour les arrêtes de poisson et pour rappel ces arrêtes de poisson ont été lauréates du projet du budget participatif pour faire une visite virtuelle et elles fascinent beaucoup mais en fait les galeries souterraines de la Croix Rousse ne se limitent pas à ces arrêtes de poisson et là, ce dont il est question, ce sont des anciennes galeries de captage d'eau qui, pour certaines, datent de la période romaine et comme vous le disiez Monsieur FROISSART, l'enjeu de capter l'eau est un enjeu d'une grande actualité et si nous pouvons l'utiliser sur le parc Sutter, ce serait vraiment une très belle avancée, et la réflexion est également ouverte pour le Jardin des Chartreux qui a aussi à proximité des galeries dans lesquelles des rivières souterraines en fait circulent. Ce travail de mise en sécurité, comme vous l'avez compris, est coûteux et donc nous devons voter aujourd'hui cette rallonge budgétaire pour permettre la finalisation de cette opération de sécurisation des galeries. Et donc s'il n'y a pas d'autres questions ou demandes d'interventions, je vous propose de voter un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime. Et puisque nous avons parlé de ces galeries, j'en profite pour rappeler que l'accès à ces galeries est strictement interdit et dangereux et que nous n'avons pu le faire que sous bonne escorte parce qu'effectivement, comme je le répète, ces galeries sont en risque d'effondrement et donc ce n'est pas un lieu où il faut faire de l'exploration urbaine. Voilà ! Nous allons passer à l'examen maintenant des délibérations portant sur les commerces et les marchés, et je donne la parole à Bertrand PINOTEAU pour nous présenter la première.

### **Commerces / Marchés**

**9 2023-14004-CMMA1-153 – Bertrand PINOTEAU – Collecte des déchets des marchés forains – Approbation de deux conventions avec la Métropole de Lyon**

Oui, merci Madame la Maire.

Donc un sujet attendu que celui abordé par cette délibération : l'évolution de la collecte des déchets sur nos marchés forains.

J'en profite tout d'abord pour rappeler que les marchés représentent, d'après la dernière enquête consommateurs de la CCI, 14 % du chiffre d'affaires alimentaire sur notre bassin économique, avec une hausse assez remarquable de 10 % de cette part sur les 5 dernières années. Une bonne nouvelle donc, on achète de plus en plus aux marchés.

Un seul marché sur notre arrondissement comme chacun le sait, le marché de la Croix-Rousse, avec ses 6 tenues hebdomadaires. Un seul marché, mais pas des moindres, ni en matière de volume de transactions bien sûr, mais non plus en matière de déchets, puisque sur les 130 tenues de marchés de la Ville de Lyon, le marché de la Croix-Rousse représente à lui seul 13,5 % des 8 000 tonnes de déchets collectés annuellement.

Une mise à jour des principes de fonctionnement par rapport aux déchets des marchés s'imposaient pour deux raisons : d'une part, l'obligation pour les communes au titre du code de l'environnement de mettre en place un tri à la source sur ces marchés et d'autre part, la volonté de la Métropole de se recentrer sur sa compétence propre, à savoir la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les déchets de marchés, de par leurs volumes, ne peuvent en effet pas être « assimilés » déchets ménagers.

La compétence « collecte et traitement des déchets des marchés » est donc replacée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le giron de la ville, et il est proposé deux modes de fonctionnement distincts :

- Le premier : le maintien de la collecte pour les plus gros marchés (environ 50 tenues), avec obligation pour la Ville de Lyon de mettre en place un système de tri à la source d'au moins trois flux : alimentaire, cartons et autres déchets ;
- Second mode : la création de marchés dits « propres » pour l'ensemble des autres marchés, soit environ 80 tenues, avec obligation pour les forains de repartir avec leurs déchets.

C'est l'objet des deux conventions entre la Ville de Lyon et la Métropole qui sont soumises à notre avis :

- La première prévoit pour les marchés collectés que la Métropole assure le service pour le compte de la Ville, pour un montant annuel de prestation d'environ 800 K€, avec la mise en place du pré-tri par la ville elle-même ;
- Et puis la seconde convention prévoit pour les marchés propres un accompagnement de la Métropole, sous forme d'une subvention annuelle de 323 K€ pour aider la ville à la transition, notamment afin de couvrir la sensibilisation et le contrôle des forains par la ville.

Ces deux conventions ont une durée de 4 ans, et courent donc jusque fin 2027. Les montants de ces conventions ont été calés entre Ville de Lyon et Métropole sur la base des coûts de collecte et traitement constatés au titre de l'année 2022.

A noter que la Métropole est également engagée à travers ces conventions à fournir les supports de communication à l'attention des forains et du grand public, et les kits de communication – on a eu l'information très récemment – viennent d'être produits et sont déjà en cours de déploiement. Au-delà des outils habituels, on note dans ces kits l'utilisation d'une signalétique au sol – on ne parlera pas pour orienter les forains vers les bacs de collecte sur les marchés de grande taille.

Concernant le marché de la Croix-Rousse, il a été convenu que la tenue du mercredi, ainsi que celle du marché bio du samedi deviennent des marchés propres. La Métropole conservera un dispositif de collecte et traitement pendant une période de transition de six mois, c'est-à-dire jusque fin juin 2024, le temps que les forains adaptent leurs habitudes.

L'ensemble des autres tenues, c'est-à-dire le mardi, y compris le marché produits manufacturés qui se trouve côté 4<sup>ème</sup>, ainsi que les marchés du jeudi au dimanche hors bien sûr le marché bio qui devient propre, et bien l'ensemble de ces autres tenues restent des marchés collectés, avec par conséquent la mise en place de bacs bio déchets et de collecte des cartons, pour lesquelles des marchés publics sont en cours de passation et qui seront prêts – on me l'a confirmé cet après-midi – pour janvier 2024.

A noter au passage, puisqu'un certain nombre d'habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement le fréquentent également, que le marché Saint-Antoine dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement passe en marché propre le lundi, pour les produits manufacturés, et également le mercredi comme Croix-Rousse.

J'en profite au passage pour rappeler en parallèle la mise en place en cours sur le marché Croix-Rousse du système d'étiquetage « Ici C Local », proposé par l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Ecologie) et adopté par la Ville de Lyon. Il a été discuté et adopté collectivement par un comité de suivi intégrant des commerçants et des clients, et ce dispositif est destiné à améliorer l'information sur la provenance des produits alimentaires avec un principe de trois couleurs :

- Vert : produit local, vente directe par le producteur
- Orange : produit local, vente en circuit court
- Violet : produit non local mais vente en circuit court

Donc n'hésitez pas à en parler avec vos commerçants sur le marché si jamais vous voyez qu'ils n'utilisent pas encore ces étiquettes ; encouragez-les à les utiliser.

Nous sommes donc à l'aube d'un changement assez important sur nos marchés, mais nécessaire et attendu – y compris par les forains – donc un changement pour lequel la période de transition de six mois devrait permettre que les nouveaux usages se mettent tranquillement en place.

Je vous invite donc, Chers collègues, à bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime. J'en profite pour ajouter à toutes les informations que vous nous avez indiquées que cette transformation va aussi s'opérer dans une période de travaux sur le boulevard de la Croix-Rousse, dans le cadre du projet de réaménagement. Des travaux concernant les réseaux vont devoir être effectués en amont et devraient commencer cet hiver pour une période qui risque de s'étaler sur 2 ans qui, de fait, perturberont aussi le marché ; mais nous travaillons avec les services et les opérateurs des réseaux pour que cette perturbation soit la plus minime possible et qu'elle rende possible un beau réaménagement du boulevard. Et j'en profite aussi pour indiquer, puisqu'on parlait de bio déchets qui vont être traités séparément lors de la collecte sur le marché, que la collecte des bio déchets pour les particuliers, avec les bornes d'apports alimentaires, rencontre un vrai succès là où elle est implantée et sur l'arrondissement les habitantes et les habitants participent très bien et adoptent véritablement ces nouvelles pratiques de tri, ce qui est vraiment encourageant puisque cela permet de ramener la matière organique ensuite aux terres agricoles dans un cercle vertueux, pour à la fois le traitement des déchets et pour la richesse des sols pour l'alimentation.

**Monsieur Bertrand PINOTEAU**

Et de diminuer le poids et le volume des déchets ménagers et classiques.



**Madame Yasmine BOUAGGA**

Tout à fait. Et le coût aussi ; l’empreinte écologique du traitement de ces déchets. Tout à fait.

Je vous redonne la parole Monsieur PINOTEAU pour la délibération suivante sur les droits de place des marchés.

**10 2023-17193-CMMA1-154 – Bertrand PINOTEAU –** Approbation des droits de place des marchés pour l’année 2024

**11 2023-17192-CMMA1-152 - Bertrand PINOTEAU –** Approbation des tarifs d’occupation commerciale du domaine public

Merci madame la Maire.

Si vous en êtes d’accord, je veux bien présenter de façon conjointe les deux délibérations suivantes : approbation des droits de place des marchés et des tarifs d’occupation commerciale du domaine public, mais que nous voterons séparément bien sûr.

Donc, il s’agit là de deux délibérations récurrentes que je vous propose de présenter globalement :

- D’une part les droits de place de marchés, à savoir les marchés alimentaires, les marchés de produits manufacturés, les marchés d’artisanat, de création, ou de livres anciens ; donc l’ensemble des marchés et une grande partie donc du commerce non sédentaire ;
- Et d’autre part, les occupations commerciales de l’espace public, à savoir tout ce qui a trait aux commerces sédentaires – terrasses, enseignes et autres chevalets – mais également les fêtes foraines et les ventes ambulantes.

Pour rappel ces tarifs avaient été bloqués sur les deux années « post-covid », 2021 et 2022, et un retour à une augmentation annuelle avait été décidée pour 2023, du fait notamment de la reprise de l’inflation.

Il est peu ou prou reconduit les mêmes augmentations pour 2024 :

- Pour les marchés, l’augmentation proposée des droits de place est de 2 %, à l’identique pour les abonnés et pour les non abonnés, et de même pour les droits d’électricité : 2 % également après, je vous le rappelle, une augmentation de 15 % en 2023 sur les droits d’électricité, donc on l’a ramené cette année à 2 % ;
- Pour les occupations commerciales du domaine public par les commerces sédentaires, l’augmentation proposée est de 3 % ;

- Et pour mémoire, pas d'augmentation du tout pour les autres occupations : fêtes foraines, cirques et autres commerces ambulants.

Donc globalement des augmentations reconduites, mais qui restent, encore une fois cette année, inférieures à l'inflation, qui sera a priori de l'ordre de 4 % pour 2023, et donc ce afin de réaffirmer le soutien à l'activité économique en général et en particulier aux commerces de proximité et aux marchés de plein air.

Bien sûr, je vous propose donc, Chers collègues, de donner un avis favorable à ces deux délibérations.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Eh bien donc je vais vous proposer de voter ces délibérations séparément.

La première portant sur l'approbation des droits de place des marchés pour l'année 2024 :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre approbation unanime.

La seconde sur l'approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public, donc concernant les autres occupations commerciales du domaine public :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cette approbation unanime.

Et je vous redonne la parole Monsieur PINOTEAU pour la délibération sur les aides aux commerces.

**12 2023-17195-CMMA1-155 – Bertrand PINOTEAU – Attribution des aides directes exceptionnelles aux commerçants et artisans à la suite des manifestations dans le cadre des violences urbaines du mois de juillet 2023**

Merci Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons voté lors de notre Conseil du 13 septembre dernier un avis favorable à des mesures d'accompagnement des commerçants et artisans à la suite des violences urbaines du mois de juillet 2023, dans le cadre d'un soutien en trois volets :

- Une subvention de 50 000 € à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), pour renforcer les missions de sa cellule de crise ;
- Une enveloppe globale de subventions de 150 000 € aux associations de commerçants ;
- Des aides directes exceptionnelles aux commerçants impactés, sur la base de forfaits de :
  - 2 000 € pour les entreprises victimes de dégradations sur les éléments extérieurs,
  - 5 000 € pour les entreprises victimes de dégradations extérieures et intérieures.

C'est sur ce troisième volet que nous revenons aujourd'hui, donc ces aides directes exceptionnelles.

Le Conseil municipal du 28 septembre avait en effet voté le principe d'une enveloppe ville à hauteur de 300 000 €, pour aider les commerces impactés, dans le cadre d'une convention spécifique signée entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; pour mémoire, un tel fonds d'urgence relève en effet de la compétence régionale, la ville n'ayant pas la possibilité de procéder à des aides directes aux entreprises.

Etaient éligibles les artisans et commerçants indépendants ou franchisés de moins de 50 salariés en équivalent temps plein, avec un établissement physique ou une boutique, en rez-de-chaussée avec vitrine.

Une plateforme de dépôt de demande en ligne a été ouverte sur Lyon.fr et la CCI, dans le cadre du partenariat avec la ville, a procédé à la relance des commerces concernés.

54 commerces éligibles ont répondu, sur l'ensemble de la ville, et les aides directes s'élèveront au final à 192 000 €.

Le 1<sup>er</sup> arrondissement a fait partie des secteurs les plus touchés, bien sûr, malheureusement comme on le sait, avec le 2<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> arrondissement, et ces trois arrondissements représentent à eux seuls 80 % des commerces aidés. Je me permets de citer les huit commerces du 1<sup>er</sup> arrondissement qui feront l'objet d'aides :

- Pour des dégradations extérieures :
  - Vins nature, rue Désirée
  - Laspid, la boutique de vêtements et accessoires place du Griffon
  - Lotus Fleurs et A chacun sa tasse, en haut de la rue Romarin
  - Et Upper Shoes, quai de la Pêcherie
- Et pour des dégradations extérieures et intérieures :
  - Le petit Casino de Croix-Paquet
  - Graphiti, la boutique de vêtements rue du Plâtre
  - Lydo, un magasin de tissus, rue Edouard Herriot, proche de Saint-Nizier.

Nous sommes profondément attachés aux commerces de proximité et au commerce indépendant, comme je le répète souvent ici, et nous pouvons donc nous féliciter que ces aides leur parviennent dans un délai somme toute raisonnable au regard des procédures et des acteurs qu'il aura fallu mobiliser, en remerciant au passage, pour son action efficace, la Direction de l'Economie, du commerce et de l'artisanat de la Ville de Lyon.

Donc je vous invite, sans plus attendre, à donner un avis favorable à cette délibération.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et j'ajoute que ce que j'indiquais en introduction sur la sécurisation de ces commerces, et de leurs vitrines en particulier, fait partie bien sûr aussi des réponses qu'on souhaite apporter à l'issue de ces moments de dégradations violentes. Donc, s'il n'y a pas de questions ou d'interventions, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable unanime.

Nous allons à présent examiner une délibération portant sur le patrimoine et je donne la parole à Noé FROISSART.

#### **Patrimoine**

**13 2023-17124-CMMA1-149 – Noé FROISSART** – Études préalables en vue de la préparation d'une nouvelle convention Patrimoine entre la Ville de Lyon et l'État - Lancement de l'opération n°60047540 "Études pour convention patrimoine 2025-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-1, programme n°20005

Cette délibération va porter sur la convention patrimoine. Comme vous le savez, au sein de la Ville de Lyon, il y a de nombreux monuments historiques. La Ville de Lyon est directement propriétaire de 50 monuments historiques : des édifices religieux, des espaces verts, et ainsi de suite ; monuments historiques dont la responsabilité, pour leur préservation, est finalement partagée entre la Ville, propriétaire, et l'Etat, depuis maintenant 25 ans, depuis en fait l'inscription de la Ville au patrimoine mondial de l'UNESCO. Des conventions patrimoine entre la ville et l'Etat ont été reconduites pour financer la restauration progressive de ces monuments. Nous allons prochainement signer la 5<sup>ème</sup> convention qui débutera à partir de 2025, et nous sommes en train de discuter avec l'Etat de quels monuments historiques seront à préserver cette fois-ci. Nous n'y sommes pas encore parce que pour déterminer précisément cette liste, il faut chiffrer combien cela coûte et qu'est ce qui pourrait être fait sur quel monument. La délibération vise donc en l'occurrence à réaliser une étude, pour ce qui concerne le 1<sup>er</sup> arrondissement, sur la Condition des Soies, inscrite au titre des monuments historiques. Cette étude permettra de voir quels seraient les travaux à réaliser, combien cela coûterait et est-ce qu'on pourrait l'inclure dans la convention patrimoine avec l'Etat. Evidemment, nous y serions assez favorables parce que cela permet l'entretien d'un bâtiment très important pour l'arrondissement. D'autre part, ce n'est pas parce que l'on finance cette étude que cela sera inscrit à la fin dans la convention patrimoine, mais en tous les cas si l'on ne finance pas l'étude, c'est sûr que cela ne le sera pas !

Aussi, je vous invite à donner un avis favorable à la réalisation de cette étude qui, soit dit en passant, porte également sur la Porte Mongolfier dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement et la Villa Lumière dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Mais je parlais bien sûr du 1<sup>er</sup>.

Si cela vous convient, mes Chers collègues, je vous invite à donner un avis favorable à cette étude d'un montant global de 150 000 €.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime.

Et je me joins à vos vœux pour espérer que la Condition des Soies puisse faire l'objet de cette convention permettant de rénover ce bâtiment qui a, à la fois une importance historique majeure pour le quartier, et un usage très important puisqu'il accueille à la fois le centre social Quartier Vitalité, la bibliothèque du 1<sup>er</sup> arrondissement et la Maison du Combattant. C'est donc vraiment un lieu très important de la vie de l'arrondissement et permettre, comme je le disais en introduction, que ce patrimoine vivant de la Ville de Lyon demeure vivant et habité, c'est vraiment une orientation majeure de la gestion de site UNESCO qui là prendrait forme avec l'inclusion de ce type de bâtiment dans la convention patrimoine.

Nous allons à présent examiner les délibérations portant sur la culture et je donne la parole à Yves BEN ITAH pour nous les présenter.

## Culture

**14 2023-17114-CMMA1-148 – Yves BEN ITAH** – Approbation de conventions de mise à disposition du bâtiment dit 'Ateliers des décors' sis 21, rue Roger Salengro 69200 Vénissieux - E199004, à titre gratuit et du Grand Théâtre, sis 1 place de la Comédie 69001 Lyon - E101014 à titre onéreux au profit de l'Opéra National de Lyon et approbation de la convention relative à la fourniture d'un appoint de chaleur pour le Grand Théâtre à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville pour la période 2024-2027

Merci Madame la Maire.

La première de ces délibérations concerne l'Opéra National de Lyon. C'est une délibération assez technique puisqu'il s'agit de l'approbation de conventions de mise à disposition de bâtiments : d'un premier bâtiment dit des « Ateliers des décors » situé 21 rue Roger Salengro à Vénissieux, des bâtiments qui appartiennent à la Ville de Lyon et qui sont, pour ce bâtiment du moins, à titre gratuit à disposition de l'association l'Opéra National de Lyon. Globalement ce sont des locaux qui permettent la fabrication des décors de l'Opéra. Cette mise à disposition à titre gratuit est valorisée à hauteur de 489 680 €.

La deuxième convention concerne ce que l'on appelle le Grand Théâtre, c'est-à-dire le bâtiment de l'Opéra en lui-même, qui est situé 1 Place de la Comédie dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon. Cette mise à disposition est à titre onéreux au profit de l'Opéra National de Lyon. L'approbation de ces conventions concerne la fourniture d'un point de chaleur pour le Grand Théâtre à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville pour la période 2024-2027, puisqu'effectivement le bâtiment n'est pas suffisant en matière de chauffage et donc il y a un point qui est collecté directement dans l'Hôtel de Ville et qui permettra de mieux chauffer ce beau bâtiment de l'Opéra de Lyon. Cette mise à disposition à titre onéreux est fixée par un loyer de 798 800 € par an.

Je vous demanderai donc, Chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Je voulais ajouter quand même quelque chose qui était le fait que le péristyle auquel on est très attaché va être ré-ouvert et que le festival d'été du péristyle – festival gratuit autour principalement des musiques jazz et des musiques du monde – va être rétabli, et nous espérons aussi qu'il y aura une activité, je dirais pratiquement quotidienne, d'occupation de ce péristyle, notamment de jeunes danseurs et de jeunes danseuses.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup pour cette très bonne nouvelle, je pense que le vœu que nous avons voté dans ce Conseil a permis de faire avancer le sujet et c'est très important pour les habitantes et les habitants, pour les personnes qui pratiquent la danse et plus largement pour le dynamisme de la création sur notre territoire.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien donc je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable unanime et je vous redonne la parole Monsieur BEN ITAH.

**15 2023-17204-CMMA1-157 – Yves BEN ITAH –** Approbation de nouveaux tarifs pour la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon

**16 2023-16080-CMMA1-156 – Yves BEN ITAH –** Approbation de la gratuité d'entrée pour les étudiants lors de la nocturne étudiante du 14 mars 2024 au musée des Beaux-Arts et au musée d'Art contemporain de Lyon dans le cadre du Pôle des Musées d'art

Merci Madame la Maire.

Je vous propose que l'on passe les deux prochaines délibérations ensemble, qui sont techniques, mais pas que. La première concerne le Théâtre de Lyon des Célestins et l'approbation de nouveaux tarifs pour la saison 2023-2024. A noter une évolution qui me semble très importante des tarifs appliqués aux professionnels de la culture et aux intermittents qui va s'ouvrir notamment aux écoles de théâtre – dans notre ville nous avons beaucoup d'écoles de théâtre amateurs et associatives – évidemment nos grandes écoles, qui elles bénéficient du tarif professionnel et intermittent et donc ça c'est une bonne chose, et puis un tarif « avantage jeune » pour les moins de 28 ans et aux étudiants et cela aussi c'est une bonne chose d'avoir diminué ces tarifs, et donc ils bénéficieront d'un tarif qui s'échelonnera en fonction des catégories de 13 à 5 €, pour aller se nourrir de théâtre et de culture dans ce beau Théâtre des Célestins.



La deuxième concerne, vous savez, cette nocturne étudiante que nous avons déjà évoquée l'année dernière. Il s'agit donc de l'approbation de la gratuité d'entrée pour les étudiants lors de la nocturne étudiante qui aura lieu le 14 mars 2024 au Musée des Beaux-Arts et au Musée d'Art Contemporain de Lyon. Pour la première fois en 2023 et dans le cadre du pôle des musées d'arts, le Musée des Beaux-Arts s'est associé au Musée d'Art Contemporain pour organiser la nocturne étudiante en commun. La nocturne a rassemblé l'année dernière plus de 2 000 visiteurs au Musée des Beaux-Arts et près de 1 700 visiteurs au Musée d'Art Contemporain. Face au succès rencontré par cette première édition co-organisée par les deux musées, l'évènement est renouvelé cette année et donc il aura lieu le 14 mars 2024 de 18 H 30 à 23 H 00. Il est proposé donc cette gratuité pour les étudiants mais pour les autres visiteurs non étudiants, ils s'acquitteront d'un droit d'entrée de 5 €.

Je vous remercie et demanderai évidemment, pour ces deux délibérations, un vote favorable de la part du Conseil.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose de voter tout d'abord les tarifs pour les Célestins :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre avis favorable unanime.

Et pour la gratuité d'entrée pour les étudiants lors de la nocturne étudiante du 14 mars :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup de votre avis unanime. Nous notons donc cette date du 14 mars. Nous nous réjouissons aussi de cet effort de la ville pour permettre l'accessibilité notamment pour les jeunes, les étudiants, et j'en profite pour vous signaler l'ouverture de l'exposition « Formes de la ruine » au Musée des Beaux-Arts qui mêle des collections du Musée des Beaux-Arts, des collections d'Art Contemporain autour de cette question de la ruine, de la fragilité de notre monde, et qui est vraiment une exposition exceptionnelle qui, je pense, fera date. Je vous redonne la parole pour la délibération portant sur les archives municipales.

**17 2023-17188-CMMA1-158 – Yves BEN ITAH – Orientations stratégiques et axes de développement 2024-2026 pour les Archives municipales de Lyon**

Merci Madame la Maire.

Il s'agit d'une délibération qui pose l'orientation stratégique et les axes de développement 2024-2026 pour les Archives Municipales de Lyon.

En propos liminaire, les missions des Archives municipales de Lyon (AML) sont celles de tout service d'archives communales : collecter, conserver, classer et communiquer les archives de la ville, de ses organismes rattachés ainsi que les fonds privés relatifs à l'histoire de Lyon. Il est à souligner l'ancienneté des fonds qui remontent au 13<sup>ème</sup> siècle, leur ampleur avec plus de 17 km linéaires de rayonnages occupés et l'accent mis sur le développement des publics. La réglementation impose en partie sa feuille de route, la conservation des archives relevant des compétences obligatoires. Toutefois, les missions des archives municipales de Lyon vont au-delà et du fait de leur histoire.

Je vous passe effectivement ce qui est assez technique. A noter un point que me semble important c'est le développement du numérique au niveau des archives, cela me semble important dans les axes développement puisque jusqu'à présent on était, quand même, dans des archives physiques et donc là sur les quelques années à venir, de 2024 à 2026, vont être développés les services en lignes qui permettent aux internautes d'accéder aux archives électroniques de la collectivité : développer le signalement et la consultation des archives électroniques sur internet ; développer le site internet des Archives par la proposition de nouveaux contenus et la valorisation des services offerts par les Archives municipales de Lyon ; les données numérisées et produites par les Archives municipales de Lyon : développer l'open data ; valoriser l'histoire locale en coproduisant des films documentaires et des podcasts ; développer les liens avec des projets collectifs de recherche et ajustement des programmes de numérisation en conséquence.

Voilà, un des axes qui va être développé dans les années à venir, et j'invite tout le monde à prendre connaissance du développement des Archives qui sont une institution assez formidable et qui est assez peu connue des lyonnais, et je pense qu'il y aura encore beaucoup de choses à faire.

Donc, évidemment, je demande au Conseil un avis favorable pour ce plan d'orientation stratégique de nos Archives municipales.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup de cet avis favorable unanime. Je passe la parole à David SOUVESTRE pour nous présenter la délibération sur les gratuités partielles sur les salles municipales.

#### **Associations**

**18 2023-17147-CMMA1-147 – David SOUVESTRE –** Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 25 253,15 euros HT.

Merci Madame la Maire.

Chers collègues,

Cette délibération est une délibération récurrente. Elle concerne donc, comme vous l'avez rappelé, la gratuité partielle des frais de locations de certaines salles municipales, par exemple le Palais de Bondy dans le 5<sup>ème</sup>, ou encore le Palais de la Mutualité dans le 3<sup>ème</sup>, ou encore Victor Hugo dans le 6<sup>ème</sup>. Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement c'est la salle Paul Garcin qui est concernée par cette délibération. Il y a six associations qui ont bénéficié de cette gratuité partielle pour un montant total de 5 300 €.

Je vais en citer trois :

- La Compagnie M.A. qui a repris la direction du Théâtre de Guignol pour assurer au sein de cette salle Paul Garcin des représentations et des répétitions car le Palais Bondy est actuellement en travaux.
- La MJC du Vieux Lyon qui a aussi bénéficié de la salle Paul Garcin pour un gala de danse
- Et enfin le Théâtre ALTEA qui a présenté un spectacle qui a été interprété par des personnes qui étaient en situation de handicap lié à la santé mentale.

C'est donc l'une des dernières délibérations, on reboucle avec la première qui a été présentée par mon collègue. Cette délibération est un soutien important pour la vitalité du tissu associatif et c'est pour cela que je vous invite à émettre un avis favorable. Merci à vous.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je vous propose un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime. Et je donne la parole à Laurence BOFFET pour nous présenter la dernière délibération sur le référent alerte éthique.

**Autres**

**19 2023-15269-CMMA1-161 – Laurence BOFFET – Mise en place du référent alerte éthique**

Merci Madame la Maire.

Alors la mise en place d'un dispositif d'alerte éthique destiné à recueillir les signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des collectivités territoriales, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique est obligatoire depuis 2017.

C'est une des principales recommandations de l'Agence Française Anticorruption, sous l'impulsion du comité consultatif de déontologie et de transparence des élus.

En 2022, par une loi et plusieurs décrets dont je vous passe les détails, un élargissement de qui peut être considéré comme lanceur d'alerte a été promulgué ou ajouté. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les lanceurs d'alerte ne sont plus seulement des membres du personnel ou des collaborateurs occasionnels ou extérieurs, mais peuvent être tout agent public, fonctionnaire ou contractuel, stagiaire, membre du personnel, ancien membre du personnel, collaborateur occasionnel ou extérieur toujours, ainsi que les co-contractants ou sous-traitants de l'entité concernée par le signalement.

La connaissance directe des faits a été supprimée, plutôt conservée mais ajoutée, et un lanceur d'alerte peut être en mesure de signaler des faits qu'on lui a rapporté et bénéficier du statut de lanceur d'alerte, sous réserve, évidemment, de disposer des éléments lui permettant d'étayer son signalement.

Pour répondre à ces nouvelles dispositions, la Ville de Lyon met en place un référent éthique que le lanceur d'alerte doit saisir personnellement et prioritairement. La délibération précise les modalités de saisine et les moyens mis en place pour assurer la confidentialité (au départ avec des mails, des enveloppes confidentielles, la ligne téléphonique) et propose comme référent éthique l'inspectrice générale des services dont le positionnement garantit l'indépendance.

La délibération décrit aussi les modalités de recevabilité et d'instruction d'un signalement par un lanceur d'alerte.

Il nous est donc demandé un avis sur la création du dispositif d'alerte éthique et sur l'autorisation donnée au Maire de désigner le référent alerte éthique.

Je vous propose un avis favorable évidemment.

**Madame Yasmine BOUAGGA**

Merci beaucoup,

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Et bien je vous propose un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis unanime.

Nous en avons fini avec notre ordre du jour.

Comme d'usage, je vous donne quelques éléments d'agenda pour les semaines à venir : la semaine prochaine, nous avons deux projections pour lesquelles nous invitons largement le public : la première concerne les engagements des jeunes pour des causes autour de la justice sociale, la justice climatique ; c'est une projection du film « BIGGER THAN US », en présence de la réalisatrice Flore VASSEUR, dans les salles plurielles du Collège Truffaut, mardi 12 à 18 H 00. Le même jour, il y a également le lancement de l'évènement de l'association OMART qui accompagne des jeunes artistes et qui tiendra un évènement sur le 1<sup>er</sup> arrondissement au printemps prochain. Nous avons donc une deuxième projection qui aura lieu le jeudi 14 du film « LA MARCHÉ, ESPERANCE TRAHIE », film réalisé par notre collègue Yves BEN ITAH et donc qui présente les engagements des jeunes de 1983 pour l'égalité et contre le racisme ; c'est un film qui s'inscrit dans la commémoration de ce 40<sup>ème</sup> anniversaire de La Marche dont nous avons aussi parlé ici dans ce Conseil.

Le prochain Conseil aura lieu le 17 janvier, donc après la période des fêtes.

Les vœux auront lieu le 20 janvier après-midi, aux Subsistances, et ce seront des vœux destinés à l'ensemble des habitantes et des habitants, invités dans une ambiance festive. Donc, n'hésitez pas à amener vos proches et, d'ici là, je vous souhaite de passer de joyeuses fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 52.

Le secrétaire de séance,

Noé FROISSART

